Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1441

Artikel: Berne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-281817

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUISSE

L'OFS prévoit l'égalité salariale pour dans 35 ans

L'Office fédéral des statistiques vient de publier un état de la question des inégalités de salaires : 4253 francs de salaire féminin brut contre 5427 pour les hommes. Au train où les choses progressent, il faudra 35 ans pour combler l'écart.

Si l'assurance maternité était acquise…

Conséquence directe du rejet de l'assurance maternité, ce cas d'une cantatrice devenue enceinte entre le moment de son engagement (janvier) et celui des représentations (octobre), que le metteur en scène licencie parce qu'il estime qu'elle ne sera pas en mesure d'assumer son rôle, relativement brutal. Le Tribunal fédéral a jugé qu'un travailleur temporaire, empêché par sa faute ou par des raisons de santé de remplir son engagement, n'a droit qu'à un dédommagement limité, dans ce cas particulier au remboursement du temps passé en répétitions, mais non à celui du manque à gagner que demandait la cantatrice.

Pilule abortive

Pour une question de coût, le Conseil fédéral a retardé le remboursement de la pilule abortive par les caisses d'assurance maladie. *(pbs)*

BERNE

Quand le noir vire au jaune

À Bienne aussi, les femmes et quelques hommes se sont mobilisés le 8 mars dernier. Sous la houlette de Femmes en réseau, qui regroupe une trentaine d'associations de Bienne, plusieurs groupements ont affiché leur détermination à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Dans les artères principales de la métropole horlogère, des stands d'information ont été dressés pour sensibiliser la population et les entreprises aux mauvaises conditions de vie des femmes. Parce qu'à Bienne aussi, des femmes vivent dans la précarité ou sont victimes de violences.

Une centaine de personnes ont défilé. Une mobilisation plutôt faible si l'on considère les enjeux : l'égalité, la lutte contre les violences, la sécurité des femmes sur la voie publique, la pauvreté, l'insuffisance chronique de places dans les crèches… La démarche de Femmes en réseau n'était cependant pas de réunir une foule de manifestantes, mais bien d'informer les passants. But atteint au regard du nombre de papillons bleus, jaunes, blancs ou encore saumons distribués. « Ces prochains mois, nous allons aborder avec les politiciens et les patrons d'entreprises les problèmes auxquels sont confrontées de nombreuses femmes. Pour appeler à des changements sur le plan social et politique », relevait Margrit Schöbi, de Femmes en réseau, avant de prendre part, toute de noir vêtue, à un cortège funèbre symbolisant l'étau de violence et de précarité. Un défilé lugubre rendu encore plus pesant par le lent battement du tambour qui rythmait les pas. Et puis, petit à petit, les femmes ont desserré l'étau. De la noirceur, quelques éclats de jaune ont éclos. Autant de rayons éclatants, de signes d'espoir.

Nicole Hager Oeuvray

TESSIN

Une enquête pour mieux traiter la violence conjugale

La commission consultative pour la condition féminine du canton du Tessin vient de terminer l'élaboration des résultats d'une enquête sur les modalités de prise en charge des femmes victimes de violence au sein du couple. L'enquête portait également sur l'évaluation des ressources à disposition ainsi que sur la collaboration entre les différents acteurs et services impliqués. Son but ? Radiographier le phénomène de la violence domestique, qui ne fait qu'augmenter, et le faire sortir de l'ombre de la honte et pour qu'il soit socialement reconnu.

Les 50 réponses recueillies concordent sur la nécessité de pallier l'absence d'une véritable politique de formation et d'information, orientée tant vers la prévention que vers l'aide aux victimes et au personnel qui s'en occupe. L'absence de statistiques permettant de contrôler l'évolution du phénomène a été largement soulignée, tout comme la volonté d'intégrer la prise en charge « en réseau », c'est-à-dire de soigner les relations non seulement avec les victimes mais également avec les autres opérateurs.

L'enquête débouche sur 29 recommandations. Sous l'aspect juridique, il est par exemple souhaité que le Code pénal définisse explicitement le concept de violence dans le couple et que l'on considère l'auteur de violence non seulement comme coupable, mais également comme personne ayant besoin d'être suivie et soignée. Des recommandations sont également adressées à la police et au personnel soignant pour faire en sorte que les femmes soient accueillies et accompagnées par des personnes préparées et en mesure de réagir efficacement à des situations complexes et dramatiques. À court terme, enfin, un numéro de téléphone pourrait facilement être mis à disposition des victimes de violence et leur offrir un premier soutien, des conseils et des solutions répondant à l'urgence de la situation.

Claire Fischer

LAUSANNE

Prélude à la Marche mondiale à Lausanne

Le samedi 4 mars, 250 femmes environ (et quelques hommes) ont marché dans les rues du centre ville. Ces femmes appartenant à une trentaine d'organisations féminines ont distribué des tracts, chanté un « rap » composé pour l'occasion, mimé des scènes d'exclusion et de violence, planté le fanion présentant leurs revendications dans un labyrinthe dont le centre était une belle mappemonde, changé le nom de quelques rues : de la *Place reste à ta place* à la *Place de la Marche mondiale*, en passant par les *Escaliers de l'inégalité* et la *Rue sois belle et tais-toi*. L'après-midi, le film *Debout* de Carole Roussopoulos était présenté dans la salle de la Sor' (la Frat' avait été débaptisée pour la journée) après un repas préparé par des femmes bosniaques. Le soir, contes et chansons ont suivi le repas préparé par une association masculine, les « Mâles barrés » !

Grand Conseil : une occasion manquée

Le 8 mars 2000, la députée Hélène Grand (POP) a demandé à ses collègues de faire un geste pour marquer la Journée internationale des femmes : elle proposait au Conseil d'État d'user de son droit d'initiative cantonale auprès des autorités fédérales pour réclamer la signature par la Suisse de la Convention de l'OIT protégeant la maternité. La Convention date de 1919, elle a été révisée en 1952 et n'est aucunement révolutionnaire, soulignait la députée. La signer montrerait que la Suisse se soucie des femmes enceintes en dépit de l'échec devant le peuple de l'assurance maternité. La majorité du Grand Conseil refusa de se prononcer immédiatement sans connaître les implications d'un tel engagement. La question sera tranchée le 1er mai. *(scb)*